

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant des périodes-professeurs supplémentaires pour l'année scolaire 2001-2002 aux établissements scolaires bénéficiant de discriminations positives, en application de l'article 11 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives

A.Gt 12-07-2001

M.B. 19-10-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les lois coordonnées du 17 juillet 1991 relatives à la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 contribuant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, notamment l'article 11;

Vu le décret du 12 décembre 2000 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 9 juillet 2001;

Vu la délibération du Gouvernement du 12 juillet 2001;

Vu l'accord du Ministre du budget, donné le 12 juillet 2001;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance ayant les discriminations positives dans l'enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre de l'Enseignement secondaire;

Après délibération du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un montant de 5.783.355,93 EUR (233.300.000 BEF) est affecté à un complément de 4.247 périodes-professeurs.

Article 2. - Ce complément est réparti de la manière suivante :

- pour l'enseignement de la Communauté française:	1.088 périodes-professeurs
- pour l'enseignement officiel subventionné:	1.514 périodes-professeurs
- pour l'enseignement libre subventionné (de caractère confessionnel):	1.627 périodes-professeurs
- pour l'enseignement libre subventionné (de caractère non confessionnel):	18 périodes-professeurs

Article 3. - La répartition pour les établissements de l'enseignement de la Communauté française, de l'enseignement officiel subventionné, de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel, et de l'enseignement libre subventionné de caractère non confessionnel figure respectivement en annexes 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2001.

Article 5. - Le Ministre ayant les discriminations positives dans l'enseignement obligatoire dans ses attributions et le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Annexe 1

Les périodes-professeurs sont affectées de la manière suivante :

Enseignement organisé par la Communauté française.

ETABLISSEMENT	Nombre de périodes -professeurs octroyées
ATHENEE ROYAL BRUXELLES II rue Marie-Christine, 37 1020 BRUXELLES	52
ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND rue du Marais, 65 1000 BRUXELLES	50
ATHENEE ROYAL JULES BORDET rue du Chêne, 17 1000 BRUXELLE	34
ATHENEE ROYAL MARCEL TRICOT rue Marie-Christine, 83 1020 BRUXELLES	56
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CHOME WIJNS rue Chômé Wyns, 5 1070 BRUXELLES (ANDERLECHT)	76
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE MADELEINE JACQUEMOTTE avenue Constant Permeke, 2 1140 BRUXELLES (EVERE)	24
ATHENEE ROYAL ANDREE THOMAS Avenue Reine Marie-Henriette, 47 1190 BRUXELLES (FOREST)	24
ATHENNE ROYAL MADELEINE JACQUEMOTTE Rue de la Croix, 40 1150 BRUXELLES (IXELLES)	28
ATHENEE ROYAL SERGE CREUZ Avenue du Sippelberg,2 1080 BRUXELLES (MOLENBEEK - SAINT-JEAN)	85
ATHENEE ROYAL VICTOR HORTA rue de la Rhétorique, 16 1060 BRUXELLES (SAINT-GILLES)	66
ATHENEE ROYAL ALFRED VERWEE rue Verwée, 12 1030 BRUXELLES (SCHAERBEEK)	52
ATHENEE ROYAL DE JETTE Avenue de Levis Mirepoix, 100 1090 BRUXELLES (JETTE)	14
ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS Quai Saint Léonard, 80 4000 LIEGE	40
ATHENEE ROYAL CHARLEMAGNE rue de Bois de Breux 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE	63



ETABLISSEMENT	Nombre de périodes -professeurs octroyées
ATHENEE ROYAL LUCIE DEJARDIN rue de l'Industrie, 127 4100 SERAING	24
ATHENEE ROYAL TAMINES Avenue Président Roosevelt, 57 5060 SAMBREVILLE (TAMINES)	52
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE rue R. Warocqué, 46 7140 MORLANWELZ	96
ATHENEE ROYAL GILLY Rue du Calvaire, 20 6060 CHARLEROI (GILLY)	24
ATHENEE ROYAL JUMET Rue Gendebien , 1 6040 CHARLEROI (JUMET)	70
ATHENEE ROYAL DE MARCHIENNE-AU-PONT Rue des Remparts, 35 6030 CHARLEROI (MARCHIENNE-AU-PONT)	70
ATHENEE ROYAL PIERRE PAULUS Rue des Gaux, 100 6030 CHARLEROI (MARCHIENNE-AU-PONT)	36
ATHENEE ROYAL LOUIS DELATTRE rue Despy, 49 6140 FONTAINE-L'EVEQUE	52

TOTAL heures NTPP à BRUXELLES : 561
TOTAL heures NTPP en WALLONIE : 527
TOTAL heures NTPP 1.088
(Enseignement organisé par la Communauté française)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2001 octroyant des périodes-professeurs pour l'année scolaire 2001-2002 au réseau de la Communauté française, en application de l'article 11 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

P. HAZETTE

Annexe 2

Les périodes-professeurs sont affectées de la manière suivante:

Enseignement officiel subventionné

Etablissement	Nombre de périodes-professeurs octroyés
INSTITUT TECHNIQUE "Marius RENARD" rue Georges Moreau, 107 1070 BRUXELLES	51
INSTITUT EMILE GRYZON avenue Emile Gryzon, 1 1070 BRUXELLES	48
ECOLE SECONDAIRE BRACOPS-LAMBERT Avenue Bertaux,45 1070 BRUXELLES	25
INSTITUT REDOUTE-PEIFFER avenue Emile Gryzon, 1 1070 BRUXELLES	52
ATHENEE LEON LEPAGE rue des Riches Claires, 30 1000 BRUXELLES	48
INSTITUT BISCHOFFSHEIM rue de la Blanchisserie, 52 1000 BRUXELLES	58
INSTITUT DES ARTS ET METIERS Bvd. de l'Abattoir, 50 1000 BRUXELLES	70
INSTITUT DE MOT-COUVREUR Place du Nouveau Marché aux Grains, 24 1000 BRUXELLES	38
INSTITUT DIDEROT rue des Capucins, 58 1000 BRUXELLES	50
INSTITUT TECHNIQUE PAUL-HENRI SPAAK bd. Emile Bockstael, 246 1020 BRUXELLES	46
LYCEE COMMUNAL EMILE MAX Chaussée de Haecht, 235 1030 BRUXELLES	24
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ETTERBEEK "Ernest RICHARD" Place Saint-Pierre, 5 1040 BRUXELLES	30
INSTITUT TECHNIQUE RENE CARTIGNY Place de la Petite Suisse, 4 1050 BRUXELLES	28
CENTRE COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PIERRE PAULUS rue de l'Hôtel des Monnaies, 128 1060 BRUXELLES	31
LYCEE COMMUNAL GUY CUDELL rue de Liedekerke, 66 1210 BRUXELLES (SAINT-JOSSE-TEN-NODE)	52



INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRANS FISCHER rue Général Eenens, 66 1030 BRUXELLES	45
ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL - rue de l'Ecole Technique, 34 4040 HERSTAL	22
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL rue du Grand Puits, 66 4040 HERSTAL	55
(I.C.E.S.) INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE "Léon MIGNON" rue Léon Mignon, 2 4000 LIEGE	49
INSTITUT COMMUNAL DES TECHN. DE L'INDUSTRIE ET DE L'AUTOMOBILE (ICTIA) Quai du Condroz, 15 4020 LIEGE	33
ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING - rue Colard Trouillet, 48 4100 SERAING	44
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING Quai des Carmes, 43 4101 JEMEPPE	44
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE VERVIERS Rue Peltzer de Clermont, 104 4800 VERVIERS	54
LYCEE PROVINCIAL ALBERT LIBIEZ avenue Fénelon, 48 7340 COLFONTAINE	46
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL "Richard STIEVENART" (L.T.R.S.) Route de Valenciennes, 58 7301 HORNU	41
I.C.E.S. "Léon HUREZ" rue Bonne Espérance, 1 7100 LA LOUVIERE	108
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL MAURICE HERLEMONT (I.P.A.M.) rue Paul Pastur, 1 7100 LA LOUVIERE	40
INSTITUT DE NURSING DU CENTRE - IMPLANTATION MANAGE Rue E. Milcamps, 13b 7100 LA LOUVIERE	19
INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Domaine du Parc - Grand-Place 7390 QUAREGNON	51
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE "Charles DELIEGE" rue des Archers, 12 7130 BINCHE	40
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE - UNIVERSITE DU TRAVAIL PAUL PASTUR Bvd. Roullier, 1 6000 CHARLEROI	70



INSTITUT Jean JAURES rue de la Broucheterre, 526 6000 CHARLEROI	53
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE (C.E.C.S.) "Henri DUNANT" rue Vandervelde, 28 6030 MARCHIENNE-AU-PONT	37
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL (Implantation Farciennes) rue de la Samaritaine, 14 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	12

TOTAL heures NTPP à BRUXELLES : 696
TOTAL heures NTPP en WALLONIE : 818
TOTAL heures NTPP (Enseignement officiel subventionné) : 1.514

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2001 octroyant des périodes-professeurs pour l'année scolaire 2001-2002 à l'enseignement officiel subventionné, en application de l'article 11 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

P. HAZETTE

Annexe 3

Les périodes-professeurs sont affectées de la manière suivante :

Enseignement libre subventionné de caractère confessionnel.

Etablissement:	Nombre de périodes-professeurs octroyées
Institut Sainte-Marie-Saint-Antoine rue E.Féron ,9 1060 SAINT-GILLES	42
Institut de la Sainte-Famille d'Helmet rue Chaumonte,l 5 1030 SCHAERBEEK	34
Institut technique Cardinal Mercier – Notre dame du Sacré Coeur boulevard Lambermont 17 1030 SCHAERBEEK	65
Institut des Filles de Marie rue Th.Verhaegen 6 1060 SAINT-GILLES	84
Centre scolaire Saint-Vincent de Paul chaussée de Vleurgat 55 1050 IXELLES	35
Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle rue Moris 19 1060 SAINT-GILLES	32
Campus Saint-Jean Ch. De Ninove 136 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	82
Centre scolaire Eperonnières-Mercelis rue Mercelis 36 1050 IXELLES	74
Centre scol. Ste Marie-La Sagesse chaussée de Haecht 164 1030 SCHAERBEEK	54
Centre scolaire des Dames de Marie chaussée de Haecht 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	62
Collège Roi Baudouin avenue F. Marchal 62 1030 SCHAERBEEK	35
Institut des Ursulines avenue du Sippelberg 10 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	80
Collège La Fraternité rue de Molenbeek 173 1020 BRUXELLES (LAEKEN)	62
Institut Dominique Pire rue de Lenglentier 6-14 1000 BRUXELLES	51
Institut de la Providence rue Haberman 27 1070 ANDERLECHT	56
Centre scolaire Saint-Michel (APAJ) boulevard Saint-Michel 24 1040 ETTERBEEK	36



Etablissement:	Nombre de périodes-professeurs octroyées
Institut technique Saint-Joseph (Atelier Marollien) rue F.Hap 14 1040 ETTERBEEK	42
Institut Saint-Louis rue du Marais 113 1000 BRUXELLES	24
Institut Notre-Dame rue de Fiennes 66 1070 ANDERLECHT	45
Institut Saint-Joseph boulevard de l'Yser 12 6000 CHARLEROI	16
Institut Sainte-Marie rue de l'Enseignement 1 6140 FONTAINE-L'EVEQUE	15
Institut d'Enseignement technique Notre Dame rue de la Science 52 6000 CHARLEROI	58
Institut d'enseignement technique Sainte Marie rue Vandervelde 49 6141 FORCHIES-LA-MARCHE	56
Centre scolaire Don Bosco rue Grande 21 7380 QUIEVRAIN	48
Collège d'enseignement professionnel des Aumôniers du travail Grand'Rue 185 6000 CHARLEROI	44
Centre scolaire Saint Joseph – Notre Dame rue Strimelle 1 6040 JUMET (CHARLEROI)	34
Institut Saint-Henri rue du Commerce 21 7780 COMINES	12
Institut Saint-Charles rue de Blaton 31 7600 PERUWELZ	12
Lycée mixte François de Sales (G et T) rue des Vallées 18 6060 GILLY (CHARLEROI)	55
Institut Sainte-Thérèse Grand-Rue 79 7170 MANAGE	44
Collège d'enseignement technique des Aumoniers du travail Grand'Rue 185 6000 CHARLEROI	24
Institut Sainte-Marie place d'Arenberg 20 6200 CHATELINEAU	58
Institut du Sacré-Cœur rue des Dames 77 7080 FRAMERIES	22
Institut Saint-Ferdinand avenue Maréchal Foch 824 7012 JEMAPPES	22



Etablissement:	Nombre de périodes-professeurs octroyées
DOA Saint-Louis rue A. Magis 20 4020 LIEGE (BRESSOUX)	12
Institut Sainte-Marie rue Cockerill 148 4100 SERAING	75
Collège St-Martin - I.S.M.Pairay rue de la Province 101 4100 SERAING	25

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2001 octroyant des périodes-professeurs pour l'année scolaire 2001-2002 de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel, en application de l'article 11 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

Annexe 4

Les périodes-professeurs sont affectées de la manière suivante :

Enseignement libre non confessionnel.

Etablissement:	Nombre de périodes-professeurs octroyées
ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU"- ELCE IMPLANTATION DE GILLY Rue du Wavre, 60 1301 BIERGES	18

TOTAL heures NTPP (Enseignement libre non confessionnel): 18

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2001 octroyant des périodes-professeurs pour l'année scolaire 2001-2002 de l'enseignement libre non confessionnel, en application de l'article 11 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

P. HAZETTE

